

ISSN 18118-6998



Bibliothèque Nationale du Congo

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____**Numéro 16, Vol. 1, juin 2019**____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

Les opinions exprimées dans les différents articles sont celles de leurs auteurs et nullement des *Cahiers de l'IGRAC*.

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____Numéro 16, Vol. 1, juin 2019____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

**PUBLICATION ANNUELLE DE L'INTERDISCIPLINAIRE GROUPE DE
RECHERCHE SUR L'AFRIQUE CONTEMPORAINE (IGRAC)**

Directeur de publication
Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

Rédacteur en chef
Patrice MOUNDZA

Comité de rédaction

Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Patrice Moundza, Jean-Félix Yekoka,
Joseph Zidi, Marcel Ipari, Etanislav Ngodi, Laurent Gakama, Dieudonné
Moukouamou Mouendou.

Comité scientifique

Florence Bernault, Professeur (Université Paris VII), André Patient Bokiba,
Professeur (Université Marien Ngouabi), Odile Goerg, Professeur (Université
Paris VII), Bruno Lapika Dimonfu, Professeur ordinaire
(UNIKIN /CERDAS), Kasongo Lumumba-Tukumbi, Professeur (Cornell
University), Bonaventure Maurice Mengho, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Abraham Constant Ndinga Mbo, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Dominique Ngoïe-Ngalla, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Scholastique Dianzinga, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Charles Zacharie Bowao Professeur (Université Marien Ngouabi), Virginie
Waniaka Bonguen Oyongmen, Maître de conférences (Université de Yaoundé
I), Emmanuel Banywesize Mukambilwa, Professeur ordinaire (Université de
Lubumbashi), Bamba Mamadou, Maître de conférences (Université Alasane
Ouattara, Bouaké), Hugues Mouckaga, Professeur (Université Omar Bongo
de Libreville), Jean François Owaye, Professeur (Université Omar Bongo de
Libreville), Marcel Nguimbi, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Auguste Nsonssissa, Maître de conférences (Université Marien Ngouabi).

Adresse

Interdisciplinaire Groupe de Recherche sur l'Afrique Contemporaine
IGRAC

B P : 2 642

FLASH/UMNG, Brazzaville (République du Congo)

E-mail : igrac.congo2018@gmail.com

Tél. : + 242 05 526 70 40 / 05 532 30 91 / 05 551 89 42

S O M M A I R E

Volume 1

Éditorial	11
Articles	
<i>Histoire, Sciences politiques, Relations internationales et diplomatie</i>	
Izis Arméline NGANTSIO, L'alimentation traditionnelle des Ngangwel, peuple téké de la République du Congo de 1960 à 1990	15
Brunel B. M. MAKAYA et J. E. GOMA-THETHET, Trajectoire biographique d'un leader politique congolais : Jean Félix-Tchicaya (1903-1961)	35
Serge Rufin KAYA BILALA, La civilisation matérielle de la communauté beembe du Congo des origines à nos jours	53
Lucien NIANGUI GOMA, Le rôle des prêtres catholiques dans le développement des relations politiques et économiques entre le Portugal et le royaume Kongo (XV^e-XVII^e siècles)	83
Aristide F. MASSOUÉMA et J. E. GOMA-THETHET, Impact de l'éducation chrétienne sur les rites et croyances des Lumbu du Congo (1913-1965)	97
Roland Christian MBINDA-NZAOU, Analyse des rapports politiques du royaume du Lwangu avec le Diangala (XVII^e-XIX^e siècles)	115
Jean Félix YEKOKA, Le statut de la femme kongo saisi à travers le contrat juridique de mariage (XVII^e-XIX^e siècles)	143
N'guessan Bernard KOUAMÉ, Le processus d'industrialisation de Bouaké et ses conséquences de 1921 à 1980	165
Clotaire MESSI ME NANG, Les dynamiques historiques de la musique rap au Gabon (1990-2016)	187

Henri YENZAPA, Abraham Constant NDINGA MBO et Joachim E. GOMA-THETHET, **Les turbulences démographiques en Oubangui-Chari : cas du Bas-Mbomou de 1891 à 1960** 219

Vigny Felande MALÉLA Miantama et Joachim E. GOMA-THETHET, **L'application de la Loi n° 5-2011 « portant promotion et protection des peuples autochtones du Congo » chez les Bongo de Sibiti de 2011-2014** 245

Brahima OUATTARA, **Les festivités du 14 juillet et leurs implications dans la société coloniale et postcoloniale ivoirienne : cas de Bouaké 1914-1964** 267

Didié KOUAKOU KOUADIO, **Les Français et la structure du pouvoir politique Ngban de 1893 à 1950** 289

Esther O. KOUALOU et S. DIANZINGA, **Partir aux colonies : cas du voyage de la France au Congo de 1880 à 1939** 315

Marcel IPARI, **Sur les pas du Père Émile Zimmermann : histoire de l'implantation des premières missions catholiques dans le sud-ouest du Congo de 1897 à 1930** 337

Apollinaire SÉLÉZILO, **Enjeux de l'ethnolinguistique synchronique et de l'ethnicité en République centrafricaine** 357

Mohamed ABDOU, **L'État africain face au développement paradoxal : le paradigme de la « double contingence » comme nouvelle voie de recherche** 389

N'dri Laurent KOUAKOU, **La diplomatie sud-coréenne à l'ère de la ruée vers l'Afrique (1961-2016)** 409

Fabrice NFOULÉ MBA, **Le processus de transposition et de différenciation des normes administratives coloniales en Afrique noire francophone (1959-1977)** 435

Joseph ITOUA, **La dimension spirituelle du pouvoir dans le royaume Kongo** 461

Les Français et la structure du pouvoir politique ngban de 1893 à 1950

Kouakou Didié KOUADIO*

Résumé

Au lendemain de la Conférence de Berlin (1884-1885), l'impérialisme français aboutit à de multiples tentatives de pénétration vers l'intérieur. C'est ainsi qu'en 1893, les Français tentent une percée sur le Bandama en direction de Kong. Chargé de cette mission, le capitaine Marchand conquiert Tyasalé, la porte méridionale du pays Baoulé. Il explore ensuite ce vaste territoire, du sud au nord, et d'est en ouest. À l'occasion de sa mission d'exploration, il est reçu par deux chefs ngban en occurrence Appia Akafou, chef d'Oussou, et Tchéndjé, chef de Tié-N'Diékro. En 1894, les Français matérialisent leur présence sur le territoire des Ngban par l'ouverture d'un poste administratif à Oussou. En 1901, ce dispositif administratif est complété par l'ouverture de postes militaires dans plusieurs villages des Ngban sud. La présence de postes administratifs place les villages sous l'autorité des colonisateurs. Dès lors, il se pose la problématique du pouvoir des structures politiques traditionnelles ngban. Pour asseoir son autorité, l'administration coloniale s'emploie à décapiter les chefferies en réduisant le pouvoir des chefs, en assassinant ou en déportant les chefs les plus influents. À partir de 1934, l'institution du canton vide totalement les chefferies de leurs autorités.

Mots clés

Français, Structure politique, Pouvoir, Chefferie traditionnelle, Ngban

Abstract

Just after the conference of Berlin (1884-1885), the French imperialism resulted in many tries to enter toward the interior. In the same way in 1893, the French attempt a breakthrough on the Bandama in the direction of Kong. The captain Marchand in charge of that mission conquers Tyasalé, the southern gateway of the Baoulé land. Then he explores that large territory from the south to the north and from the east to the west. At that time, he was received by two ngban

* Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
E-mail : kkouakoudidie@gmail.com

chiefs, namely Appia Akafou, chief of Oussou, and Tchéndjé, chief of Tié-N'Diékro. In 1894, the French materialize their presence on the Ngban territory on the opening an administrative post at Oussou. In 1901, that administrative device is completed b opening of military post in several south ngban villages. The white administration put the villages under the authority of the colonizers. Since then, it sets the problematic of power of the political and traditional structures of the Ngban. To establish its authority, the colonial administration engages in dethroning the chiefdoms b reducing the power of chiefs, by murdering or by deporting the most influential chiefs. From 1934, the installation canton completely empties chiefdoms from their authorities.

Keywords

French, Political structure, Power, Traditional chiefdom, Ngban.

Introduction

Les écrits sur les Baoulé sont légion. Cependant sur les Ngban, ils sont quasi-inexistants. Les rares études de K. S. Koffi (2015, 384 p.) sur les Ngban de l'Ano et du Baoulé ainsi que de K. D. Kouadio (2009, 120 p.) sur les Ngban nord s'intéressent sommairement aux structures politiques ngban. Pourtant, il a été donné de constater l'absence de canton chez les Ngban sud. Par ailleurs, l'institution du canton chez les Ngban nord a donné lieu à une succession difficile des premiers chefs de canton¹.

En tant que processus de mise en dépendance politique, économique et socioculturelle d'un territoire, la colonisation permet aux Français de prendre possession des territoires des chefferies traditionnelles de Côte d'Ivoire. Les Ngban occupent deux espaces dans le Baoulé, ainsi que l'indique la carte 1 ci-dessous.

¹ En 1950, Tié-N'Diékro s'oppose à la désignation de Yao Loukou, originaire de Blonou, comme chef de canton. Depuis 1990, prétextant une chefferie tournante, il réclame la chefferie du canton.

Carte I : Les Ngban dans l'ensemble baoulé



Sur la carte, nous observons deux couleurs notamment le vert et le marron. Le vert matérialise le Ngban nord et le marron représente le Ngban sud. Le Ngban nord constitue le foyer originel des Ngban. Il est limité par les territoires des Faafouè et des Ahali au nord, des Soundo et des Agba à l'est, des N'Zikpli à l'ouest. Le Ngban sud est limité au nord par les Aïtou et les Walèbo, à l'est par les Agni, au sud par les Aïtou et les Walèbo, à l'ouest par les Swamlin. Les premiers contacts entre les Français et les Ngban sont à situer en 1893. En effet, après la prise de Tyasalé, Appia Akafo, chef d'Oussou, dépêche des émissaires auprès de Marchand pour lui prêter allégeance. Chargé d'une mission d'exploration, celui-ci est accueilli² par Appia Akafo en personne. L'année suivante, l'administration coloniale y fonde un poste militaire. Quant à l'année 1950, elle constitue un tournant

² L'accueil à Oussou fut si chaleureux que Marchand laissa dans ce village deux tirailleurs.

décisif dans la vie politique des Ngban. Au cours de cette année, la succession du défunt chef du canton ngban, Gbangbo Bandji, devient une impasse, à cause des disputes sur la chefferie du canton qui opposent Yao Loukou de Blonou avec Kognan Kouakou de Tié-N'Diékro. Malgré les médiations des chefs de villages, aucun accord n'est trouvé. Le chef de subdivision de Tiébissou intervient alors pour imposer Yao Loukou³.

La présence française impose de nouvelles conditions d'accès aux chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire, avec tout ce que cela induit comme conséquences. En effet, au fur et à mesure de leur poussée vers l'intérieur, les Français créent des postes, des subdivisions et des cercles. Dès lors, les chefferies locales passent sous l'autorité de l'administration coloniale. En outre, l'arrêté n° 3206 BP du 10 octobre 1934 fait des chefs traditionnels des auxiliaires nommés au gré du colonisateur puisqu'ils peuvent être choisis parmi toutes les personnes ayant rendu de loyaux services aux Français. Or, le chef, en pays baoulé, est une autorité politique jointe à des fonctions religieuses et judiciaires détenues de façon permanente par un individu et jouit d'une autonomie vis-à-vis de ses pairs. De ce fait, quelle est l'impact colonial sur la structure du pouvoir politique ngban ? Autrement dit, quelle est la structure du pouvoir politique ngban ? Comment les Français contrôlent-ils le pouvoir des chefs ? Comment s'opèrent les transformations dans les chefferies traditionnelles ?

Cette étude veut montrer que le contrôle de la structure du pouvoir politique ngban s'accompagne d'atteintes à la dignité des chefs. Il s'agit également de dégager la structure du pouvoir politique ngban, d'analyser les stratégies françaises en vue de décapiter les chefferies traditionnelles et de mettre en évidence le déni de droits de l'homme par une violation de l'intégrité physique et de l'autorité des chefs. Deux hypothèses guident cette étude : d'abord, le recours à la force permet aux Français d'imposer leur autorité ; ensuite, les chefs du canton ngban nord ne sont pas des héritiers désignés par la tradition. Pour résoudre la question principale, notre démarche méthodologique a, d'abord, consisté à collecter des informations aux Archives

³ Le choix unilatéral de Yao Loukou obéit à une logique coloniale. Il s'agit d'imposer des chefs acquis à la cause française. Le défunt chef de canton, Gbangbo Bandji, a montré une bonne disposition à l'égard de l'administration coloniale. Yao Loukou, neveu de ce dernier, a donc les faveurs de l'administration coloniale.

nationales de Côte d'Ivoire et du Sénégal et dans les bibliothèques. Nous avons, également, eu recours aux sources orales. Pour ce faire, nous avons mené des séries d'enquêtes à Abidjan, Moronou, Oussou et Raviart⁴. Ensuite, nous avons analysé les faits de façon chronologique, en usant de la critique des sources. La confrontation et le recoupement des informations ont permis de faire ressortir les analogies et les spécificités des rapports entre colonisateurs et colonisés. De cette démarche méthodologique découle le plan suivant : la structure du pouvoir politique ngban au moment des premiers contacts avec les Français, la décapitation de la chefferie traditionnelle et les violations de l'intégrité physique et de l'autorité des chefs.

1. La structure du pouvoir politique ngban au moment des premiers contacts avec les Français (1893-1894)

La structure politique baoulé établit une hiérarchie précise d'autorité (J-N. Loucou, 1988, p. 26). Le *Nvlé*, les groupements de villages et les villages en constituent les différents échelons Marchand est le premier Français qui prend pied chez les Ngban.

1.1. Nvlé et groupements de villages, les hauts échelons de la hiérarchie politique ngban

Issus de la dernière migration qui déferle dans le Baoulé (K. R. Allou, 2012, p. 151), les Ngban se partagent deux espaces. Malgré tout, ils possèdent un seul *Nvlé* dont le siège se trouve à Blonou, village du Ngban nord. D'ailleurs, Yao Kamy⁵ fait remarquer que jusqu'à leurs redditions, les Ngban nord et les Ngban sud entretenaient des relations régulières. Le *Nvlé* est une formation politique périphérique et autonome que F. Viti (2005, p. 117) considère comme l'originalité de la structure politique baoulé. C'est, en réalité, une entité politique regroupant des villages d'un même groupe social dont l'appartenance est fondée sur une parenté réelle ou supposée. Selon F. Viti (2004, p.

⁴ Nous ne nous sommes pas uniquement servis des résultats des enquêtes orales de 2017 et 2019. Ces sources orales devaient compléter des informations recueillies, en 2006, dans le cadre de notre mémoire de maîtrise.

⁵ Entretien avec Yao Kamy à Moronou le 2 février 2019.

113-151), il est le résultat de stratégies mises en place par les lignages pour s'accaparer et contrôler des espaces plus ou moins importants. En effet, en 1730, Akoua Boni, reine des Baoulé, encourage une politique de colonisation rapide des terres (K. R. Allou, 2003, p. 141). Cette politique donne naissance aux différents *Nvlé*. Celui des Ngban est dirigé par un *Nvlé kpingbin* choisi parmi les descendants de Bandji Affia⁶. Dans l'exercice de ses fonctions, le *Nvlé kpingbin* s'appuie sur le Conseil privé de son matrilignage et le Conseil du *Nvlé* composé des chefs de groupements de villages et des chefs de village. Il veille sur le culte du *Nvlé* comme celui dédié au *Kpan yobwè*. Il préside également les grands jugements notamment les affaires n'ayant pu être résolues par les autres chefs. Il joue le rôle d'arbitre et son autorité est morale. Hormis les cas d'affaires qui lui sont soumises, il laisse les villages s'administrer eux-mêmes. Le *Nvlé ngban* se compose de six groupements de villages répertoriés dans le tableau I.

Tableau I : Les groupements de villages et leurs composantes

Nom du groupement	Chef-lieu	Villages
<i>Assakra</i>	Fitahissou	N'Da N'Guessankro, Djahankro, Ottokoukro, Attiégouakro, Kongoli Kouamékro, Kouamé N'Dolikro, Komoékro
<i>Awili</i>	Landounou	Niénékro, Ouffoué Kouadiokro, Kpèbo
<i>NGangoro</i>	Kouassi Kongokro	Angan Koffikro, Kouakoukro, Bendé Tanoukro, Salékro, Alloko Yobouèkro et Kouamé N'Guessankro.
<i>NGbèdjo</i>	Gbangbossou	Agbakro, Menan Yaokro, Mlassékro (Yaoblékro),

⁶ Bandji Affia est la nièce d'Aoura Akafou, le chef de la migration ngban mort noyé lors de la traversée du Comoé. C'est elle qui a conduit les Ngban au pied de la colline rocheuse *Kpan yobwè* où a été fondé le premier village ngban. De ce lieu, les Ngban fondent de nombreux villages pour donner naissance au territoire des Ngban nord.

		Sawa, Yoboueblessou
<i>NGotiafouè</i>	Blonou	Houphouékro, Kouamé Konankro, Tié-N'Diékro, N'Djé.
<i>Moronou</i>	Moronou	Akakro, Dida Kouadiokro, Dida Blé, Dida Yaokro, Assakra, Kpouébo, Oussou, Adaou, Kalékoua, Kokoti Kouamékro, Zougoussou, Bassakro, Ahéremou

Source : Tableau conçu à partir de la tradition orale recueillie en 2006 et de K. S. Koffi, 2015, p. 163.

Le tableau fait apparaître l'existence de six groupements de villages possédant chacun un chef-lieu. Le chef-lieu est, en réalité, le village d'origine des fondateurs d'autres villages du groupement. Pour K. S. Koffi (2015, p. 163), il n'existe pas de chef à la tête des groupements de villages. J-N. Loucou (1988, p. 26) note, pour sa part, que le groupement de village est administré par le chef du village le plus ancien. D'ailleurs Oka Diby⁷ affirme que le chef du village, qui fait office de chef-lieu, assure la fonction de chef de groupement. Si les cinq premiers groupements de villages sont anciens, le dernier est né de la volonté des Ngban sud de conserver leur unité. Selon Yao Kamy⁸, les fondateurs des villages dans le Ngban sud sont tous originaires du Ngban nord. En outre, la création de ce dernier groupement obéit à la volonté de s'unir pour faire face d'éventuelles attaques⁹. Le choix de Moronou comme chef-lieu n'est pas fortuit : il est le tout premier village fondé par les Ngban. Tout comme le chef du *Nvlé*, le chef de groupement a un rôle judiciaire. Il règle les litiges n'ayant pu être réglés à l'échelle du village. Il a un rôle d'arbitre dans les litiges qui opposent des villages de son groupement. Le chef de groupement et le chef de *Nvlé* ont un rôle effacé par rapport à celui du chef de village.

⁷ Entretien avec Oka Diby à Gbangbossou le 24 avril 2006.

⁸ Entretien avec Yao Kamy à Moronou le 2 février 2019.

⁹ L'occupation de l'espace et le contrôle des échanges avec la côte ont donné lieu à des guerres entre les sous-groupes baoulé.

1.2. Le village, une entité politique dominante

L'organisation politique des Ngban repose à la base sur le *Klo* ou le village. A l'intérieur du village, il existe de petites unités politico-sociales : l'*Awlobo* et l'*Akpaswa*. L'*Awlobo* ou la cour est une unité de parenté. Il s'agit en réalité de la famille élargie. Il est dirigé par un *Awlobo kpingbin*. Pour B. N. Kouamé (2015, p. 61), l'*Awlobo kpingbin* est membre du Conseil des notables. À la vérité, il peut être membre dudit conseil à condition qu'il cumule les fonctions de chef de famille et de chef de lignage. Plusieurs *Awlobo* forment un *Akpaswa*. K. R. Allou (2000, p. 748) le définit comme une entité politique et territoriale qui s'exerce sur des hommes et des sièges ancestraux. Pourtant, en langue baoulé, il désigne un lignage voire un quartier d'un village. Oka Diby¹⁰ souligne qu'il regroupe en son sein des familles se reconnaissant parents par le sang, par alliance ou par dépendance. Il constitue un maillon essentiel de la structure politique villageoise, car l'*Akpaswa kpingbin* est membre du Conseil de notables. Les fonctions de l'*Awlobo kpingbin* et de l'*Akpaswa kpingbin* se confondent. Sur le plan politique, ils organisent et défendent les intérêts de leurs membres. Ils sont de ce fait responsables de leurs actes devant la communauté villageoise. Sur le plan juridique, ils règlent tous les litiges qui opposent leurs membres. Sur le plan économique, ils sont chargés de distribuer les terres et régulent la production et la distribution des récoltes. Sur le plan religieux, ils officient les cultes familiaux.

Le *Klo* ou le village est l'entité politique la plus importante de la structure politique ngban. Il se définit comme le territoire occupé par des personnes ayant le même passé (N. Kouadio, 2000, p. 4) et est dirigé par un *Klo kpingbin*. Celui-ci cumule toujours les fonctions de *Klo kpingbin*, d'*Akpaswa kpingbin* et d'*Awlobo kpingbin*. Sa fonction est héréditaire et se transmet en ligne matrilineaire. Toutefois, un individu, fondateur d'un hameau, en devient le chef à condition qu'il ait accompli les rites consacrés à la terre (B. N. Kouamé, 2015, p. 61). Le *Klo kpingbin* est aidé dans sa tâche par un Conseil de notables, composé de chefs de lignages, d'un *Kponwanfwè* ou porte-sceptre et d'un *Nwanoudifwè* ou porte-parole. Ce mode d'exercice du pouvoir est conforme aux règles coutumières qui ne peuvent, en aucun cas,

¹⁰ Entretien avec Oka Diby à Gbangbossou le 24 avril 2006.

être violées par le chef de village (N. Kouadio, 2000, p. 5). Comme le soutiennent Yao Kamy et Oka Diby¹¹, le chef ne décide pas seul, puisque toutes les affaires font l'objet d'une concertation qui aboutit à une décision consensuelle. Le chef n'a donc pas le pouvoir d'imposer une décision impopulaire. Toutefois, il est très écouté et respecté par ses administrés. Chaque village est autonome et décide pour lui-même. Le chef de village et ses notables sont les garants de l'intégrité du village. Ils doivent donc organiser la défense de leurs terres. En 1893, Marchand est accueilli par des chefs de villages.

1.3. Les premiers contacts des Ngban avec Marchand

Après la tenue de la Conférence de Berlin, la jonction des possessions françaises du Golfe de Guinée avec le Soudan devient une nécessité. C'est pourquoi, après avoir soumis Tyasalé, Marchand est autorisé à poursuivre sa mission à travers le Baoulé. Pour ce faire, il prend soin de recruter un guide¹² et de recueillir des informations sur la tradition des Baoulé.

Parti de Tyasalé en juillet 1893, il traverse successivement Singrobo et M'Brimbo. Arrivé à Oussou, il est accueilli par le chef Appia Akafou en personne. Selon Konan Appia Boniface¹³, un taureau lui est offert. J-P. Chauveau (1987, p. 76), note qu'il existe une rivalité entre Oussou et Lomo. En effet, le développement des échanges avec la côte a fait naître entre Tyasalé et Ahua une rivalité ponctuée par des inimitiés. Pour s'assurer le contrôle des produits en provenance du reste du Baoulé, Tyasalé et Ahua ont développé autour d'eux un réseau d'alliances commerciales. Si Lomo est inséré dans le réseau de Tyasalé, Oussou appartient à celui d'Ahua. C'est donc à juste titre que J-P. Chauveau conclut à l'existence d'une rivalité entre Oussou et Lomo. De ce point de vue, il est évident qu'Akafou se réjouisse de la prise de Tyasalé. Toutefois, cette seule raison n'explique pas le geste d'Akafou. D'abord, il faut le percevoir comme le témoignage d'une amitié et de la cordiale bienvenue souhaitée à un étranger. D'ailleurs, les deux hommes entretiennent depuis peu des

¹¹ Entretien avec Yao Kamy à Moronou le 2 février 2019.

Entretien avec Oka Diby à Gbangbossou le 24 avril 2006.

¹² Le guide, du nom de Niankoun N'Guessan, est originaire de Bouaké.

¹³ Entretien avec Konan Appia Boniface à Oussou le 3 février 2019.

liens d'amitié. En effet, après la défaite retentissante des Elomwen en mai, Akafou délègue des émissaires à Tyasalé auprès de Marchand (P. Kipré, 1985, p. 112). Un lien d'amitié est alors tissé entre les deux hommes. Au nom de cette amitié, Marchand arrive à Oussou les mains chargées de présents (K. S. Koffi, 2015, p. 188). Par ailleurs, la traversée du Baoulé par Marchand est le résultat d'une finasserie diplomatique. En réalité, grâce aux informations recueillies sur les coutumes baoulé, Marchand se présente partout comme un étranger demandant gîtes et couverts. Or, en pays baoulé, l'étranger est traité avec beaucoup d'égards.

Après Oussou, il contourne Lomo Sud et arrive à Toumodi. De Toumodi, il visite les régions des Swamlin, des Faafouè et des Akouè. Il poursuit sa route en direction de Kong par N'Godyo Koffikro et par le Ngban nord. En dépit de la diplomatie employée, Marchand n'est pas le bienvenu chez les Ngban nord. Le refus des Ngban nord est motivé par les exactions de Marchand contre la population de Tyasalé¹⁴. Seul le chef Tchéndjé, fondateur de Tié-N'Diékro, l'accueille brièvement¹⁵. De Tié-N'Diékro, il remonte en pays Djimini. De retour vers la côte, il est accompagné de la famille Bassouma Touré d'origine tagbana qu'il installe à Oussou. Durant son passage à Oussou, Marchand use de la diplomatie. Mais, les ambitions françaises politiques et économiques françaises conduisent à la décapitation des chefferies.

2. La décapitation des chefferies traditionnelles (1894-1934)

Après le passage de Marchand, les relations entre les Français et les Ngban se détériorent. À la création des nouveaux centres de pouvoir, succèdent des assassinats et des déportations.

2.1. La création de nouveaux centres de pouvoir politique et administratif

En vue d'accroître l'avantage acquis par Marchand, Binger ordonne la construction de postes en pays baoulé. Ainsi, le commis Charles

¹⁴ Dès la prise de Tyasalé, Marchand a procédé aux exécutions sommaires de tous les hommes détenteurs d'armes à feu.

¹⁵ Dépouillement des archives de Bouaké, Annexe II, 1953, p. 60.

Monteil, frère du commandant de la colonne de Kong, fonde le poste d'Oussou, en février 1894 (P. Kipré, 1985, p. 112). Le choix d'Oussou n'est pas fortuit. En effet, depuis le passage de Marchand, Akafou montre de bonnes dispositions à l'égard des Français. Le 3 juillet 1901, un arrêté local place le Baoulé sous administration militaire¹⁶. Dès lors, chaque poste de la région est confié au militaire le plus gradé du secteur. Dans le Baoulé Sud, le territoire des Ngban sud est confié à l'action exclusive des militaires. Le capitaine Bastard prend les rênes du poste d'Oussou. Par ailleurs, les Français quadrillent le territoire des Ngban sud par l'ouverture de nouveaux postes militaires à Adaou, Aondo, Assakra, Didablé, Kpouébo, Moronou et Yaotrékro. Mais la plupart de ces postes ont été détruits en 1902-1903 par les insurgés ngban. Seul le poste d'Oussou est maintenu. Ainsi, de 1894 à 1934, Oussou ravit à Moronou son rôle de principal centre politique et administratif des Ngban sud. En effet, le chef de poste est désormais la principale autorité politique. De ce fait, il cumule les rôles de juge, d'organisateur de la vie politique et économique des populations. En outre, les chefs sont régulièrement convoqués à Oussou pour prendre connaissance des décisions de l'administration coloniale.

En 1911, Angoulvant regroupe de nombreux villages ngban. De l'avis du gouverneur, l'isolement des populations dans les campements favorise le goût pour la paresse, l'anarchie et l'absence d'autorité des chefs (J. Suret-Canale, 1977, p. 136). Devant la pluralité des chefferies en pays baoulé, les Français concluent à l'existence d'une anarchie politique tempérée par les traditions, les coutumes et le bon sens (M. Delafosse, 1901, p. 26). En clair, le trop grand nombre de chefs traduit l'absence de chefs (F. Viti, 2005, p. 117). C'est pourquoi, Angoulvant prend soin de regrouper les 312 villages en 47, soit 33 dans le Ngban nord et 14 dans le Ngban sud. Pour mener à bien sa politique, Angoulvant exige la destruction systématique des campements. Raviart, village situé dans le Ngban nord, en est un exemple. À l'origine, c'était un tout petit campement appelé Pofêtê gare. Il a été fondé par un Soudanais du nom de Bê Dembélé, chargé d'alimenter les trains en eau (Monographie, 2006, p. 13). En décembre 1911, la tête du rail atteint Pofêtê. En 1912, Lafontaine, chef de la subdivision de Tiébissou, intime l'ordre aux habitants d'Alloko Yobouékro et de Kouamé N'Guessankro de rejoindre le site de Pofêtê.

¹⁶ ANS, 5 G 43, *Le Baoulé*, 1899-1901.

Selon Diby N’Goran¹⁷, face au refus des habitants, les deux villages sont incendiés. Pour sa part, Kouakou Konan¹⁸ affirme que les chefs et leurs notables ont reçu, chacun, cent (100) coups de fouet. C’est donc sous la contrainte que les habitants d’Alloko Yobouèkro et Kouamé N’Guessankro rejoignent le site de Pofêê. Le village est rebaptisé Raviart en hommage au capitaine de génie, René Raviart, assassiné par son cuisinier en février 1912. Du regroupement des villages, des constats se dégagent. En premier lieu, la politique de regroupement conduit à une atteinte à la dignité des chefs. Car, tous les chefs de villages, qui refusent de se soumettre, subissent le même sort que les chefs Alloko Yobouè et Kouamé N’Guessan. En second lieu, une fois le regroupement réalisé, certains chefs perdent leurs attributs et leurs prérogatives. À Raviart, les villages deviennent des quartiers. En troisième lieu, Raviart devient le principal centre administratif et politique du Ngban nord notamment après la construction d’un camp de gardes de cercle. Ce qui relègue Blonou, chef-lieu du Nvlé Ngban, à un second plan¹⁹.

En plus de fonder des postes et de regrouper des villages, les Français assassinent des chefs.

2.2. *L’assassinat de chefs résistants*

Le 20 juin 1902, la population d’Oussou est surprise par la présence d’un détachement de 36 tirailleurs de la 2^e compagnie du 1^{er} sénégalais²⁰. Inquiet de cette présence, Appia Akafou, chef du village d’Oussou, décide alors de rencontrer le chef de poste. Mais, le capitaine Bastard le met aux arrêts. Selon le rapport de l’administration coloniale : « Le 28 juin 1902, le chef des Ngban du Sud, Akafou, se présentait inopinément à Oussou (...) le Capitaine Bastard (...) pût le faire arrêter en désarmant les guerriers dont il s’était accompagné²¹ ».

¹⁷ Entretien avec Diby N’Goran à Raviart le 21 août 2006.

¹⁸ Entretien avec Kouakou Konan à Raviart le 31 octobre 2017

¹⁹ À partir de 1912, toutes les affaires politiques et administratives se tiennent à Raviart et non à Blonou

²⁰ ANCI, 1EE 29 (2), Cercle du Baoulé, Rapport d’ensemble annuel de la région du Baoulé, 1902, 1903, 1913, 1914, 1920, 1925.

²¹ ANCI, 1EE 35 (16/2), Région du Baoulé, Rapport sur les opérations militaires contre les tribus rebelles du secteur d’Oussou du 12 juillet 1902 au 7 janvier 1903, pièce 1.

Le 8 juillet, il meurt en prison. Les rapports officiels concluent à un empoisonnement par l'une de ses épouses. Pour Konan Appia Boniface²², il a été assassiné par les Français. D'ailleurs, « Gaston Domergue, ministre des colonies, jugera plus tard “regrettable la mise à mort de Koimé Dyè, Akafo et Yao Adoublé”, morts imputés par le général Houry à des “officiers qui ne seront même pas sanctionnés”. » (C. Arbelbide, s.d., p. 32). À la vérité, l'administration coloniale en veut à Akafo. En effet, malgré son amitié avec Marchand, il participe avec ses hommes au harcèlement de la colonne de Kong en 1894. Par ailleurs, Maurice Delafosse l'accuse d'avoir commandité l'attaque du poste de Toumodi en 1899. La quasi-totalité des correspondances échangées à ce sujet le désignent comme le commanditaire. Le 13 septembre, Delafosse écrit : « J'estime indispensable pour la sécurité à venir du pays que les chefs Kouadio Okou, Acafo (...) soient pris et fusillés²³ ». Le gouverneur donne son accord dans une lettre du 10 novembre 1899. Il demande à l'administrateur de préparer cet assassinat avec minutie afin de ne pas éveiller les soupçons des Ngban (C. Arbelbide, s.d., p. 32). En outre, pendant sa détention, Akafo est constamment roué de coups sur ordre de Bastard (UNESCO, 1987, p. 153). Il succombe donc aux sévices corporels à lui infliger quotidiennement.

En 1910, Yao Djè, le plus intrépide des résistants baoulé, est arrêté et incarcéré à Toumodi. Durant sa détention, il subit, tout comme Akafo, de nombreux sévices corporels. En réalité, Yao Djè est l'âme des résistances Ngban. Il participe avec ses hommes à toutes les batailles contre les Français. En effet, en 1894-1895, il conduit aux côtés d'Appia Akafo le soulèvement contre la colonne de Kong. En 1899, il s'allie à Kouadio Okou lors de l'attaque du poste de Toumodi. En 1902-1903, il est à la tête des Ngban qui attaquent le poste d'Oussou. En 1910, enfin, il est toujours le plus actif des chefs résistants. De ce fait, il se positionne comme l'ennemi le plus irréductible de l'armée coloniale.

Les chefs, qui ne sont pas assassinés, sont internés hors de la colonie.

²² Entretien avec Konan Appia Boniface à Oussou le 3 février 2019.

²³ ANCI, 1EE 31 (2), Colonie de Côte d'Ivoire, Cabinet du gouverneur à Bassam, Télégramme de l'administrateur du Baoulé à monsieur le gouverneur de Bassam (1899).

2.3. La déportation de chefs et notables

La déportation est une peine politique perpétuelle, afflictive et infamante, qui consiste à exiler un condamné dans un lieu déterminé. Pendant la conquête coloniale, elle est appliquée, d'une manière générale, aux chefs et notables (G. L. Angoulvant, 1916, p. 233) des groupes insurgés. Ainsi, tous les chefs coupables à des degrés divers d'avoir fomenté, organisé ou entretenu une rébellion sont déportés au Congo, au Gabon, au Dahomey et en Mauritanie (J-N. Loucou, 2012, p. 88). Dans le cas des Ngban, tous les chefs et notables sont internés à Port-Étienne en Mauritanie comme l'atteste le tableau suivant.

Tableau II : La liste des chefs et notables Ngban déportés en 1910

Nom et prénom	Fonction	Village d'origine	Date de déportation	Territoire d'exil	Durée de l'exil
Timon Kouamé	Chef				
Langui Konan	Notable	Adaou	30/10/1910	Port-Étienne	10 ans
Ando Koffi	Notable	Akakro	30/10/1910	Port-Étienne	10 ans
Zago Kouamé					
N'Da Kouamé	Notable	Oussou	30/10/1910	Port-Étienne	10 ans
Zougou Yao					
N'Guessan Loukou	Chef	Didablé	30/10/1910	Port-Étienne	10 ans
Kouadio N'Dri	Notable				
Ahémien Kouadio	Chef	Didayaokro			
Kouamé N'Dri	Chef	Didakouadio kro			
Djè Agoli	Notable	Kpouébo	30/10/1910	Port-Étienne	10 ans
Angoua Oufoué					

Oura Kouamé					
Ya Kouadio					
Kouadio Kpli					

Source : Tableau réalisé à partir de ANS, 17G 52, Internements et amendes, Côte d'Ivoire, 1911-1916, Conseil d'administration, séance du 11 août 1910 et J-N. Loucou, 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan, Fondation FHB/CERAP, p.90.

L'observation du tableau permet de dégager des constats. D'abord, on note une faiblesse numérique des chefs déportés. Sur un total de quinze (15) déportés, quatre sont des chefs de village. Cette faiblesse s'explique par l'exécution des chefs (F. Viti, 2005, p. 124) ou par leurs suicides (J-N. Loucou, 2012, p. 88). Ensuite, avec cinq condamnés, Kpouébo apparaît comme le village qui a payé le plus lourd tribut de la guerre. Cette situation est la conséquence de son activité lors des affrontements de 1910. Enfin, les chefs et notables écotent de peines maximales prévues par l'article premier du décret du 21 novembre 1904.

L'internement des chefs et notables à Port-Étienne n'est pas fortuit. Port-Étienne est réservée aux chefs jugés plus coupables (G. L. Angoulvant, 1916, p. 238). En effet, la Mauritanie, de par sa situation en zone sahélo-saharienne, a un climat difficile pour des populations venues des zones tropicales humides. Ce qui explique en partie le nombre élevé de décès des internés à Port-Étienne ; l'autre condition étant le mauvais traitement du voyage à la détention. En réalité, la distance et les sévices corporels subis depuis l'arrestation rendent le voyage très éprouvant, surtout pour les personnes d'un âge avancé. En outre, les détenus sont souvent soumis à des privations de nourriture. La décapitation des chefferies ngban permet aux colonisateurs d'asseoir effectivement leur autorité sur les Ngban. A partir de 1934, l'autorité des chefs, leur intégrité physique et les règles de succession sont régulièrement violées par les Français.

3. La violation de l'autorité des chefs, de leur intégrité physique et des règles de succession : 1934-1950

Dans le cadre de la réorganisation de la chefferie traditionnelle en Côte d'Ivoire, l'administration coloniale institue le canton en 1934. Préoccupée d'en faire un rouage administratif essentiel, elle humilie des chefs, viole leur intégrité physique et les règles de succession.

3.1. L'humiliation du premier chef de canton des Ngban

Institué par l'arrêté n° 3206/BP du 10 octobre 1934²⁴, le canton reflète une réalité sociologique caractérisée par un peuple uni par la même histoire et les mêmes traditions (N. Kouadio, 2000, p. 4). J-F. Amon d'Aby (1968, p 13) apporte plus de précisions. Il le définit comme un ensemble d'agglomérations, ayant une même origine et dépendant traditionnellement d'une même autorité. Mais, la division du territoire en cantons renforce certaines chefferies aux dépens d'autres (A. N. Goeh-Akue, 1999, p. 47). C'est le cas du Baoulé Sud. En effet, au lieu d'un canton pour chacun des dix sous-groupes²⁵ baoulé, l'administration coloniale regroupe certaines chefferies. Ainsi, les Ngban sont placés sous le commandement du chef de canton aïtou. Dès lors, Moronou, centre de la chefferie des Ngban sud, perd une bonne partie de ses prérogatives. Pourtant traditionnellement, le chef des Aïtou sud et le chef des Ngban sud ont les mêmes fonctions et les mêmes prérogatives. Chez les Ngban nord, le *Nvlé kpingbin* devient en principe le chef de canton. Celui-ci est recruté de préférence parmi les descendants des familles désignées par la tradition. Kamlé Assiehoussou, le premier chef de canton, originaire de Tié-N'Diékro, est le petit-fils de Tchendjé. Ce dernier est lui-même le fils d'Affoué Tia, la fille de Bandji Affia. Bien qu'issu de la descendance de Bandji Affia, il n'est pas le successeur désigné par la tradition pour assurer la fonction de chef de *Nvlé* et de chef de canton, en 1934. En effet, sous

²⁴ ANS, 5 G 11 (17), Réorganisation indigène en Côte d'Ivoire, Arrêté n°3206 portant création du canton, 10 octobre 1934.

²⁵ Précédemment, le Baoulé Sud était habité par les Elomwen et les Swamlin. Dans la première moitié du XIX^e siècle, de nombreux sous-groupes issus du Baoulé Nord, essaient la région comprise entre Tiébissou au nord, Dimbokro et Bongouanou à l'ouest et Tyasalé et Taabo au sud. Il s'agit des Aïtou, des Akouè, des Faafouè, des Nanafouè, des Ngban, des Nzipkli, Saafouè et des Walèbo.

la pression de l'administration coloniale, Gbangbo N'Goran, l'héritière désignée, confie la fonction à son époux Kamlé Assiehoussou.

En 1935, les Français l'humilient suite à une affaire de vol de fusil. Selon les explications d'Oka Diby²⁶, le chef de la subdivision de Tiébissou s'est rendu à Raviart dans le cadre de ses tournées administratives. À cette occasion, il invite le chef du canton des Ngban à une cérémonie de réjouissance. Profitant de l'inattention de l'administrateur français, Kamlé Assiehoussou s'empare de l'arme de celui-ci. Il l'enfouit en terre après l'avoir soigneusement démonté. À la fin de la cérémonie, le chef de canton s'empresse de rentrer à Tié-N'Diékro. Plus tard, ayant constaté la disparition de son arme, le chef de subdivision fait arrêter tous les chefs de Raviart. Consternés par ces arrestations, les chefs de villages ngban font appel à N'Da Gbangbo, un danseur de *diby* très reconnu. Après des incantations et quelques pas de danse, il fait avouer au chef de canton son forfait. L'administrateur ordonne aussitôt son arrestation. Il est ligoté et battu en présence des chefs de villages. Kamlé Assiehoussou indique alors l'endroit où il a enfoui l'arme dépiécée. Interrogé, il avoue qu'il voulait confectionner un puissant talisman censé permettre aux Ngban de vaincre les Français. De cette affaire, nous retenons que les Français usèrent de brutalité aux fins de réparer l'autorité et la puissance coloniale bafouée. Le malheureux Kamlé Assiehoussou a subi des sévices corporels. Après quelques mois de détention, il est libéré. Mais très affaibli du fait du mauvais traitement subi, il meurt la même année.

Quatre ans plus tard, l'administration coloniale viole l'intégrité physique des chefs.

3.2. La violation de l'intégrité physique des chefs

En 1939, Foury, le chef de la subdivision de Tiébissou, exige des prestataires aux chefs de villages. Gorb, le nouveau commandant de cercle, prend des mesures restrictives²⁷ contre les villages. Le 29 septembre 1939, il convoque une réunion à Raviart où il met

²⁶ Entretien avec Oka Diby à Gbangbossou le 24 avril 2006.

²⁷ Archives du Gouvernement Général (AGG), Rapport politique du deuxième trimestre 1939, lettre n°3672C du 26 mai 1939.

ouvertement en garde les chefs de villages qu'il considère comme les complices des meneurs de la désobéissance²⁸. Les mises en garde traduisent visiblement un abus d'autorité. D'ailleurs, en octobre de la même année, il intime l'ordre au chef de canton de lui fournir, dans un bref délai, une centaine de prestataires. Mais cette instruction se heurte au refus des chefs de villages. Pourtant, ils ont racheté leurs journées de travail au titre de l'année 1939. En réalité, l'administration coloniale veut gagner de l'argent sans perdre les bras valides (Z. Semi-Bi, 1973, p. 121).

Gorb se rend à Raviart le 3 novembre. Après une longue palabre, il fait arrêter Alloko Alla, notable d'Alloko Yobouékro, avec l'aide des gardes et des commis du quartier dioula. Les Ngban molestent alors les gardes et les commis. Ils endommagent la camionnette des administrateurs. À l'issue de son rapport d'enquête, Bellieu, alors inspecteur des affaires administratives, préconise un châtimement exemplaire contre les résistants, pour sauvegarder l'autorité de la France dans le Baoulé²⁹. De nombreux gardes de cercles investissent tous les villages³⁰. Les chefs de villages et les notables sont violemment battus. Konan Kouakou³¹ a confié que N'Zi Koffi a été ligoté et frappé à coups de bâton. Le tableau ci-dessous dresse la liste des chefs et notables arrêtés.

Tableau III : Liste des chefs et notables ngban arrêtés en 1939

Nom et Prénom	Fonction	Village d'origine
Alloko Alla	Notable	Alloko Yobouekro (Raviart)
Kouadio Konan	Notable	Alloko Yobouekro (Raviart)
N'Zi Koffi	Notable	Alloko Yobouekro (Raviart)

²⁸ Archives Nationales du Sénégal (ANS), 1 K 360 (5), télégramme n°199/C, Rapport de l'administrateur Gorb adressé au gouverneur de la colonie, 4 novembre 1939.

²⁹ ANS, 1 K 360 (8), Rapport de l'inspecteur des Affaires Administratives au sujet de l'indiscipline de la tribu N'Gban (Cercle de Bouaké – Subdivision de Tiébissou), 11 novembre 1939.

³⁰ Entretien avec N'Guessan Kouamé à Port-Bouët (Abidjan) le 12 janvier 2019.

³¹ Entretien avec Koan

Diéou Brou	Chef de village	Kouassi Kongokro
Kouadio N'Zi	Notable	Landounou
Kouadio Brou	Notable	Landounou
Houphouët Kouakou	Chef de village	Attiégouakro
Angui Kouakou	Chef de village	Angan Koffikro
Kouassi Assiénin	Notable	Gbangbossou

Source : Tableau conçu à partir de la tradition orale et d'ANS, 1 K 360, état d'esprit et incidents provoqués par les travailleurs de la deuxième portion.

L'observation du tableau permet de se rendre compte des arrestations concernant les chefs et notables. En effet, pour l'administration coloniale, ce sont eux qui détiennent la réalité du pouvoir traditionnel. C'est donc contre eux qu'il faut sévir³². Hormis N'Zi Koffi, toutes ces personnes sont internées à Grand-Bassam. Kouamé N'Guessan³³ souligne que Diéou Brou, Kouadio Konan et Kouassi Assiénin meurent en 1940, l'année de leur libération. L'administration coloniale a violé l'autorité des chefs traditionnels. À la vérité, avec l'institution du canton, le chef traditionnel devient un rouage de l'administration, n'ayant souvent plus rien de traditionnel ni de coutumier (J. Suret-Canale, 1977, p. 406). L'administration coloniale peut nommer et démettre le chef qu'il veut au gré de ses humeurs. C'est dans ce contexte qu'elle intervient dans la désignation des chefs de canton.

3.3. La violation des règles successorales

Au moment de la création du canton, Gbangbo N'Goran, nièce d'Adjanou Bandji, est à la tête du *nvlé ngban*. Mais, elle est remplacée par Kamlé Assiehoussou. En 1935, après l'incarcération du premier chef de canton, Gbangbo N'Goran sollicite l'aide de Gbangbo Kouamé, son demi-frère (K. S. Koffi, 2015, p. 165) pour assurer la régence du canton. Cependant, celui-ci confie cette fonction à son fils Kouamé Kouassi qui prend le nom de règne de Gbangbo Bandji. Pourtant, sa filiation ne lui permet pas d'accéder à la plus haute

³² AGG, Cercle de Bouaké, subdivision de Tiébissou, Rapport politique et social, année 1941.

³³ Entretien avec Kouamé N'Guessan à Port-Bouët (Abidjan) le 12 janvier 2019.

fonction politique ngban. Sa désignation comme chef de canton et chef de *Nvlé* est une violation des règles successorales en vigueur chez les Ngban. En effet, Gbangbo Kouamé, son père, a le même père que Gbangbo N'Goran et exerce la fonction de notable. Or, la chefferie ngban se transmet en ligne matrilineaire. De ce fait, elle ne peut échoir à un fils de notable à condition que celui-ci soit issu de la famille maternelle du chef. Bien que connaissant la tradition, l'administration coloniale marche sur elle et ordonne la violation des règles de succession. À la vérité, Gbangbo Bandji est plus disposé à l'égard de l'administration coloniale. D'ailleurs, en 1939, il donne la preuve de sa loyauté en fournissant des prestataires, malgré le refus des chefs de villages.

En 1950, à la mort de Gbangbo Bandji, il se pose un problème pour la désignation du nouveau chef de canton. En effet, deux chefs, issus de la sous-tribu *ngotiafwè*, se disputent la chefferie. Ce sont Yao Loukou et Kognan Kouakou. Yao Loukou est le neveu de Gbangbo Bandji. De ce point de vue, il est le successeur désigné de Gbangbo Bandji. Or, la désignation de Gbangbo Bandji à la chefferie suprême des Ngban est en contradiction avec le mode de succession des chefs. De ce fait, Yao Loukou ne devait pas prétendre à la chefferie. Il bénéficie, tout de même, du soutien de son village et de la plupart des chefs de la sous-tribu *ngotiafwè*. Quant à Kognan Kouakou, il est le neveu de Kamlé Assiehoussou. Devant l'impasse, le chef de subdivision convoque tous les chefs de village à Tiébissou. Yao Loukou est alors nommé à la tête du canton. Selon Oka Diby³⁴, la contestation de cette nomination coûte à Kognan Kouakou des coups de fouet et un mois d'emprisonnement. Le dévouement de Gbangbo Bandji à l'égard des Français a joué en faveur de Yao Loukou. À la vérité, les démêlés de Kamlé Assiehoussou avec le chef de la subdivision de Tiébissou en 1935 ne plaident pas en faveur de son neveu. La désignation de chefs d'office par les Français est la pratique la plus répandue (J-N. Loucou, 2012, p. 108.). Aussi, le refus de désigner les héritiers présomptifs a-t-il été régulièrement appliqué par les Français en pays baoulé.

À propos du nouveau chef de canton, les sources disponibles révèlent que Yao Loukou a été nommé dans d'assez curieuses

³⁴ Entretien avec Oka Diby à Gbangbossou le 24 avril 2006.

conditions³⁵. En effet, dans la tradition ngban, seuls les chefs des villages de la sous-tribu *ngotiafwè* sont habilités à choisir le chef de tous les Ngban. Or, tous les chefs des villages Ngban sont associés à la nomination du chef de canton. De plus, la désignation se fait hors du territoire ngban et de surcroît par le chef de subdivision. En convoquant tous les chefs à Tiébissou et en choisissant lui-même le chef de canton, le chef de subdivision transgresse les principes de la nomination du chef suprême des Ngban.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous retenons que la présence française en Côte d'Ivoire a eu un impact négatif sur la société ngban. Au moment des premiers contacts, la structure du pouvoir politique traditionnel établissait une hiérarchie d'autorité. À la base, se trouvait le village dont le chef est choisi dans la famille des fondateurs ; puis, le groupement de villages, dirigé par le chef du village le plus ancien ; enfin le *Nvlé*, en haut de la hiérarchie politique, est administré par l'un des descendants du chef de la migration. Mais, la mise en place de l'administration coloniale bouleverse cette organisation. D'une part, la création de postes, de subdivisions et de cercles place les chefferies ngban sous l'autorité des Français. D'autre part, l'institution du canton réduit les chefs au rang d'auxiliaires de l'administration coloniale. Cette situation est aggravée par la réduction du pouvoir des chefs, par la création de nouveaux centres de pouvoir, par l'assassinat et par l'emprisonnement des chefs charismatiques en Côte d'Ivoire ou hors de la colonie.

Le contrôle des structures politiques ngban s'accompagne d'une atteinte à la dignité des chefs eu égard aux violences qu'ils ont tous subies. En effet, les assassinats, les brutalités au moment des arrestations, l'humiliation du premier chef de canton et l'investissement du territoire des Ngban nord traduisent à la fois un recours à la force pour imposer l'autorité française et les atteintes à la dignité des chefs. En outre, cette étude s'est efforcée de montrer que les différents chefs de canton n'ont pas été choisis selon la tradition en vigueur dans la société ngban. Ceci est d'autant vrai que Kamlé

³⁵ Archives de l'ORSTOM, Dépouillement des archives de Bouaké, Annexe III, p 60.

Assiehoussou, Gbangbo Bandji et Yao Loukou ne remplissaient pas, aux yeux de la tradition, les critères nécessaires pour diriger les Ngban. Même si le premier est l'arrière-petit-fils de Bandji Affia, il est originaire de Tié-N'Diékro et non de Blonou. Les deux derniers n'ont aucune filiation en ligne matrilineaire avec Bandji Affia. La transgression des règles de succession à la tête du canton fut à l'origine de l'absence de chef de canton chez les Ngban nord.

Sources et bibliographie

Sources d'archives

- AGG, Cercle de Bouaké, Subdivision de Tiébissou, Rapport politique du deuxième trimestre 1939.
- AGG, Cercle de Bouaké, Subdivision de Tiébissou, Rapport politique et sociale, année 1941.
- ANCI, 1 EE 29 (2), Cercle du Baoulé, Rapport d'ensemble de la région de Bouaké, 1902, 1903.
- ANCI, 1 EE 31, Colonie de Côte d'Ivoire, Cabinet du gouverneur à Bassam, télégramme de l'administrateur du Baoulé à monsieur le gouverneur (1899).
- ANCI, 1 EE 35 (16), Région du Baoulé, Rapport sur les opérations contre les tribus rebelles du secteur d'Ouossou du 12 juillet 1902 au 7 janvier 1903.
- ANS, 5 G 11 (17), Réorganisation indigène, 1929, 1934, 1936, 1948.
- ANS, 5 G 43, Baoulé, 1899-1901.
- ANS, 17 G 52, Internements et Amendes, Côte d'Ivoire, 1911-1916.
- ANS, 1 K 360 (5), Incidents divers provoqués par les travailleurs de la deuxième portion, 1939.
- Archives de l'ORSTOM, Dépouillement des archives de Bouaké, 1953.

Sources imprimées

- ANGOULVANT Gabriel Louis, 1916, *La pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915 : Méthodes et Résultats*, Paris, Emile Larose.
- BOLY DJEDJE Benjamin, 2006, *Monographie de Tié-N'Diékro*.

DELAFOSSÉ Maurice, 1901, *Les Libériens et les Baoulé : Nègres dits civilisés, nègres dits sauvages*, Paris, Librairie africaine et coloniale.

Sources orales

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Fonction	Thème d'entretien	Date et lieu d'entretien
Diby N'Goran	Née en 1932 à Raviart	Ménagère	La fondation de Raviart	21 août 2006 à Raviart
Konan Appia Boniface	Né en 1942 à Oussou	Notable	L'assassinat d'Appia Akafou	3 février 2019 Oussou
Kouakou Konan	Né en 1932 à Raviart	Chef d'Okoukro	Raviart sous la colonisation	31 octobre 2017 à Raviart
Kouamé N'Guessan	Née en 1938 à Gbangbossou	Commerçante	La répression de la révolte des Ngban	12 janvier 2019 à Port-Bouët (Abidjan)
Oka Diby	Né en 1934 à Gbangbossou	Chef de village	Les structures politiques Ngban	24 avril 2006 à Gbangbossou
Yao Kamy	Né en 1959 à Moronou	Notable	Les structures politiques traditionnelles	2 février 2019 à Moronou

Bibliographie

Ouvrages

ALLOU Kouamé, René, 2012, *Les populations Akan de Côte d'Ivoire : Brong, Baoulé Assabou, Agni*, Paris, L'Harmattan.

AMON D'ABY Joseph François, 1968, *Les problèmes des chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Institut d'Ethnosociologie.

ARBELBIDE Cyprien, sans date, *Les Baoulé, leur résistance à la colonisation*, Uharte, sans édition.

- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1987, « La colonisation « appropriée » : Essai sur les transformations économiques et sociales en pays Baule (Côte d'Ivoire) de 1891 au début des années 1920 », in *La colonisation : Rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan, p. 57-122.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1971, *Notes sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo*, Abidjan, ORSTOM.
- KIPRÉ Pierre, 2005, *Côte d'Ivoire : La formation d'un peuple*, Foutenay sous-bois, SIDES-IMA.
- KIPRÉ Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940*, Fondation des villes coloniales en Côte d'Ivoire, Abidjan, CEDA.
- LOUCOU Jean-Noël, 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan, Editions FHB/CEDA.
- LOUCOU Jean-Noël, 1988, *En pays Baoulé*, Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines.
- UNESCO, 1987, *Histoire Générale de l'Afrique, Tome VII : L'Afrique sous la colonisation 1880-1945*, Abidjan et Paris, UNESCO/NEA.

Articles

- ALLOU Kouamé, 2003, René, « Confusion dans l'histoire des Baoulé, à propos de deux reines : Abrahapokou et Akoua Boni », in *Journal des Africanistes*, 73-1, p. 137-143.
- GOEH-AKUE Adovi N'bukéké, 1999, « Relations entre autorités traditionnelles et pouvoir public moderne au Togo : repères, atouts et limites au développement local », in *Revue du CAMES*, Série B, vol 1, p. 45-51.
- KOUADIO N'Dri, 2000, « Recherches sur l'exercice du pouvoir local en Côte d'Ivoire », in *Cahiers Aricains de Recherches administratives pour le développement*, n° 57, p. 1-13.
- VITI Fabio, 2005, « Entre l'État et l'anarchie : Un siècle d'historiographie et d'anthropologie politique du Baoulé », in *Journal des Africanistes*, 75-1, p. 117-138.
- VITI Fabio, 2004, « La construction de l'espace politique baoulé- Le cas de l'Aïtou nvlé » in *Cahiers d'Étude Africaine*, n°175, p. 113-151.

Thèses et mémoires

- ALLOU Kouamé, René, 2000, *Histoire des peuples de civilisation Akan. Des origines à 1874*, thèse pour le Doctorat d'État (3 volumes), Université de Cocody.
- KOFFI Kouassi Serges, 2015, *Les Ngban de l'Ano et du Baoulé : implantation, évolution et réaction à la conquête coloniale (1734-1920)*, thèse de Doctorat nouveau régime, Université Félix Houphouët-Boigny.
- KOUADIO Kouakou Didié, 2009, *Les Baoulé Ngban de la sous-préfecture de Tié-N'Diékro et la colonisation française (1901-1957)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké.
- KOUAME N'GUESSAN Bernard, 2015, *Les mutations socio-économiques dans le Baoulé Nord de 1850 à 1973*, thèse de Doctorat nouveau régime, Université Alassane Ouattara.
- SEMI BI Zan, 1973, *Équipement et changement socio-économique en Côte d'Ivoire (1930-1957)*, thèse de Doctorat 3^e cycle, Université de Lille III.